



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 81ex3e0ea

Votre réf.:

Dossier suivi par : Jean-Marie DELBRASSINNE  
Tél. 247-84616  
E-mail jean-marie.delbrassinne@mi.etat.lu



Commune de Mondorf-les-Bains

Monsieur le Bourgmestre  
B.P. 55  
L-5601 Mondorf

Luxembourg, le 7 juillet 2017

**Objet :** Modification du règlement-taxa sur l'enlèvement des ordures ménagères.  
Délibération du conseil communal du 30 juin 2017.

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que vu l'avis du 27 avril 2017 de l'Administration de l'environnement, j'approuve la délibération du 30 juin 2017 aux termes de laquelle le conseil communal de Mondorf-les-Bains a modifié le règlement-taxa sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch







## Administration Communale de Mondorf-les-Bains

### Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

#### Séance publique du 30.06.2017

Date de l'annonce publique de la séance: 22.06.2017

Date de la convocation des conseillers: 22.06.2017

**Présents:** Mesdames et Messieurs

Delles, bourgmestre – Reckel et Schleck, échevins – Dolinski-Schwachtgen, Bichler, Esteves, Strasser-Beining, Gengler et Kuhlmann, conseillers – Dominicy, secrétaire communal ff

**Absents:** excusés: Mme Zbinden, M. Dublin, conseillers – Mme Schong-Guill, secrétaire communale  
sans motif: --

Point de l'ordre du jour 3)

#### Modification du règlement-taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères

##### Le conseil communal,

Revu sa délibération du 11 février 2015 portant fixation nouvelle des taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 27 février 2015, réf. : 4.004/NH2 (36821) ;

Revu sa délibération du 3 octobre 2016 portant modification du règlement-taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 12 octobre 2016, réf. : 819x0cd3b ;

Vu l'avis de Monsieur le directeur de l'administration de l'environnement du 27.04.2017 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets ménagers ;

Etendu les explications de Monsieur l'échevin Steve RECKEL proposant au nom du collège des bourgmestre et échevins l'introduction de poubelles 'vertes' (verre creux) et 'bleues' (papier/carton) de 120l, ainsi que l'introduction de conteneurs 'verts' et 'bleus' de 660l et de 1100l ;

Considérant qu'il y a partant lieu de fixer les redevances pour lesdites poubelles et lesdits conteneurs et de modifier le règlement-taxes du 3 octobre 2016 portant modification des taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères ;

Après avoir délibéré conformément à la loi par appel nominal et à haute voix décide à l'unanimité de fixer comme suit les taxes concernant la fourniture des poubelles 'vertes' (verre creux) et 'bleues' (papier/carton) de 120l et des conteneurs 'verts' et 'bleus' de 660l et de 1100l (**texte ajouté/modifié en gras**) :

##### l) Facturation

Tous les tarifs sont facturés trimestriellement, toute fraction d'un trimestre étant facturée par mois à 1/12<sup>e</sup> du tarif annuel.

II) Enlèvement des déchets ménagers (poubelle grise)

Réceptient	Litres	Tarif mensuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel
Poubelle	40 l	€ 6,-	€ 18,-	€ 72,-
Poubelle	60 l	€ 10,-	€ 30,-	€ 120,-
Poubelle	80 l	€ 14,-	€ 42,-	€ 168,-
Poubelle	120 l	€ 22,-	€ 66,-	€ 264,-
Poubelle	240 l	€ 45,-	€ 135,-	€ 540,-
Conteneur	660 l	€ 124,-	€ 372,-	€ 1.488,-
Conteneur	1100 l	€ 211,-	€ 633,-	€ 2.532,-

Taxe d'enlèvement par réceptient supplémentaire :

Réceptient	Tarif mensuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel
Poubelle ou Conteneur	€ 4,33	€ 13,-	€ 52,-

Sacs poubelle SIGRE (70 l) : € 5,-/pièce

III) Enlèvement des débris végétaux (poubelle jaune)

- Tarif fixe: 0 €/an par poubelle de 120 litres par ménage ou autre entité économique.
- Tarif pour toute poubelle supplémentaire de 120 litres par ménage ou autre entité économique : € 24,-/an.

IV) Enlèvement du papier/carton (poubelle bleue)

- Tarif fixe: 0 €/an par bac de 40 litres par ménage ou autre entité économique.  
**Tarif par ménage ou autre entité économique pour poubelle de**  
 120 litres : € 16,-/an,  
 240 litres : € 24,-/an,  
 660 litres : € 84,-/an et  
 1100 litres : € 168,-/an:
- Tarif par bac supplémentaire de 40 litres par ménage ou autre entité économique : € 8,-/an.
- Tarif fixe : 0 €/an par poubelle pour les copropriétés, par tranche de 6 ménages/entités (toute tranche de 6 unités entamée est arrondie vers le haut).

V) Enlèvement du verre creux (poubelle verte)

- Tarif fixe: 0 €/an par bac de 40 litres par ménage ou autre entité économique.  
**Tarif par ménage ou autre entité économique pour poubelle de**  
 120 litres : € 16,-/an,  
 240 litres : € 24,-/an,  
 660 litres : € 84,-/an et  
 1100 litres : € 168,-/an:
- Tarif par bac supplémentaire de 40 litres par ménage ou autre entité économique : € 8,-/an.
- Tarif fixe : 0 €/an par poubelle pour les copropriétés, par tranche de 6 ménages/entités (toute tranche de 6 unités entamée est arrondie vers le haut).

## VI) Enlèvement de déchets organiques (poubelle brune)

- a) Tarif fixe: 0 €/an par bac de 40 litres par ménage ou autre entité économique.
- b) Tarif pour poubelle de 80, 240 et 660 litres par ménage ou autre entité économique : € 24,-/an.
- c) Tarif par bac supplémentaire de 40 litres par ménage ou autre entité économique : € 8,-/an.
- d) Tarif fixe : 0 €/an par poubelle pour les copropriétés, par tranche de 6 ménages/entités (toute tranche de 6 unités entamée est arrondie vers le haut).

## VII) Enlèvement des déchets encombrants

Les déchets encombrants des résidents de la commune peuvent être pris en charge contre paiement et effectué à la demande. Les déchets encombrants peuvent être enlevés à domicile contre le paiement d'une taxe d'enlèvement de € 10,- par m<sup>3</sup>.

## VIII) Mise à disposition d'un conteneur pour déchets végétaux encombrants et déchets inertes

Les taxes pour la location des conteneurs mis à disposition par la commune sont fixées comme suit:

- Volume d'un conteneur de 0,50 m<sup>3</sup> pour l'enlèvement des déchets au tarif de € 25,- par location de 2 jours en semaine ou de 3 jours en week-end augmenté le cas échéant de € 3,- par journée de location supplémentaire ;
- Volume d'un conteneur de 1 m<sup>3</sup> pour l'enlèvement des déchets au tarif de € 44,- par location de 2 jours en semaine ou de 3 jours en week-end augmenté le cas échéant de € 5,- par journée de location supplémentaire.

La mise à disposition de conteneurs pour déchets végétaux encombrants et déchets inertes est limitée à un maximum de trois fois par an par ménage.

## IX) Divers

- a) Frais de transport pour changement de récipient : € 25,-/changement de récipient.
- b) Taxe d'enlèvement à domicile sur appel (frais de transport) :

Les réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, écrans informatiques et ordinateurs sont gratuitement pris en charge au centre de recyclage mobile.

Sur demande téléphonique ces appareils peuvent être récupérés à domicile moyennant une taxe de € 15,- par machine (étiquette).

Les lave-linge, cuisinières, lave-vaisselle et sèche-linge peuvent être déposés gratuitement au centre de recyclage mobile.

Les lave-linge, cuisinières, lave-vaisselle et sèche-linge sont récupérés à domicile contre paiement d'une taxe de € 15,- par machine (étiquette).

c) Prix des récipients

En cas d'endommagement ou de non restitution des récipients lors d'un déménagement les prix à facturer sont les suivants :

Récipient	Litres	Tarif
Poubelle	40 l	€ 6,-
Poubelle	60 l	€ 10,-
Poubelle	80 l	€ 14,-
Poubelle	120 l	€ 22,-
Poubelle	240 l	€ 45,-
Conteneur	660 l	€ 124,-
Conteneur	1100 l	€ 211,-

d) Taxe fixe pour la mise à disposition de la poubelle brune

Récipient	Litres	Tarif
Bac (*)	10 l	€ 6,-
Poubelle	40 l	€ 36,-
Poubelle	80 l	€ 24,-
Poubelle	240 l	€ 36,-
Poubelle	660 l	€ 168,-

(\*) **Prix d'acquisition pour le bac (10 litres)** de pré-triage pour la cuisine uniquement – pas d'enlèvement

Ainsi délibéré en séance publique, date qu'en tête.

Suivent les signatures

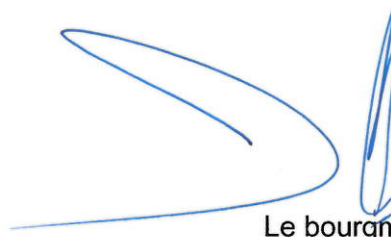
Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le

03 JUL. 2017



Le secrétaire communal



Le bourgmestre

**ADMINISTRATION COMMUNALE**



MONDORF-LES-BAINS  
1, Place des Villes Jumelées  
Boîte Postale 55  
L-5601 Mondorf-les Bains

Central téléphonique: Tél.: 23 60 55 -1·Fax: 23 60 55 - 29  
commune@mondorf-les-bains.lu · www.mondorf-les-bains.lu

**COPIE**

**Ministère de l'environnement  
Madame le Ministre  
Carole DIESCHBOURG**

**L - 2918 LUXEMBOURG**

Mondorf-les-Bains, le 5 avril 2017

Objet: Modification du règlement-taxes communal sur l'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Mondorf-les-Bains

Madame le Ministre,

Nous nous référons à la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets et vous prions de bien vouloir saisir l'administration de l'environnement du projet de règlement communal modifiant le règlement-taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Mondorf-les-Bains, joint en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.



Claudine SCHONG-GUILL  
Secrétaire communale



Lex DELLES  
Bourgmestre

Annexe : Projet de règlement communal modifiant le règlement-taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Mondorf-les-Bains



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Administration Communale  
de Mondorf-les-Bains

28 AVR. 2017

Secrétariat- Entrée

Administration communale de Mondorf-les-  
Bains  
à l'att. de Monsieur le Bourgmestre  
B.P. 55  
L-5601 Mondorf-les-Bains

votre réf.:  
notre réf.: AEV81cxd1a08  
dossier suivi par: Serge Less

**Objet:** Avis conformément à l'article 20 point 9) de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets quant au règlement-taxes de la commune de Mondorf-les-Bains

En date du 20 avril 2017 nos services ont reçu, par courrier datant du 5 avril 2017 le projet de règlement-taxes de la commune de Mondorf-les-Bains pour avis.

Après examen, l'Administration de l'environnement n'a pas de remarques quant aux taxes pour l'enlèvement du papier/carton et pour l'enlèvement du verre creux dans la commune de Mondorf-les-Bains.

En restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes meilleures considérations.

  
Robert Schmit  
Directeur

Copie: Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement